

Siggen Jean-Pierre / Thürler Jean-Pierre <i>(au nom des groupes PDC, PLR et UDC)</i>		M1104.10	
Baisse de l'imposition fiscale		DFIN	
		Cosignataires:	1
Reçu SGC:	17.06.10	Transmis Dir:	25.06.10*
		Parution BGC:	juin 2010

Dépôt

Les groupes parlementaires démocrate-chrétien, libéral-radical et de l'union démocratique du centre font les trois propositions suivantes de baisses fiscales : baisse de l'impôt des personnes physiques, baisse du taux d'impôt des personnes morales, et baisse du taux d'imposition des prestations en capital provenant de la prévoyance.

Développement

Lors de l'adoption des comptes de l'exercice 2009, les groupes parlementaires PDC, PLR et UDC ont annoncé qu'ils allaient déposer sans tarder une motion demandant des baisses fiscales importantes.

A la fin de l'exercice 2005, notre canton, après avoir encaissé le produit de la vente de l'or excédentaire par la BNS, disposait d'une fortune nette liquide de 234,3 millions de francs. Après bouclage des comptes 2009, cette fortune s'élève à 747,8 millions de francs à la fin de l'année 2009, soit une progression de 513,5 millions de francs en quatre ans. Certes cela a permis de créer des réserves et des provisions importantes durant ces quatre exercices en anticipant certaines dépenses ou en couvrant certains risques futurs.

Si cette gestion prudente doit être relevée, il convient aussi de souligner le mérite du Conseil d'Etat pour sa grande rigueur dans la gestion budgétaire. En revanche, si l'on doit constater que les bénéfices engrangés ces dernières années ont permis de solidifier l'édifice financier de l'Etat de Fribourg, il convient maintenant de faire bénéficier les contribuables fribourgeois des excédents qui se dégageront des exercices futurs en leur accordant une baisse fiscale importante. A nos yeux, cela ne prêterait en rien le bon fonctionnement de l'Etat et ses engagements importants et essentiels dans les domaines de la santé, de la formation et du social, qui sont les garants d'un bon équilibre social et de l'épanouissement des Fribourgeoises et Fribourgeois.

Dans cette optique, les trois groupes parlementaires font les trois propositions suivantes de baisses fiscales :

1) Baisse de l'impôt des personnes physiques

Fribourg est toujours très mal classé dans les statistiques intercantionales et cela malgré les efforts non négligeables (93 millions de francs) consentis ces dernières années pour soulager la ponction fiscale chez ces contribuables. Il est en conséquence déterminant de poursuivre cet effort tout en le marquant sur le prochain exercice budgétaire en raison de la forte capacité bénéficiaire de notre canton (pour rappel: + de 400 millions de francs en quatre ans) et pour éviter le départ de contribuables vers les cantons voisins et en attirer de nouveaux.

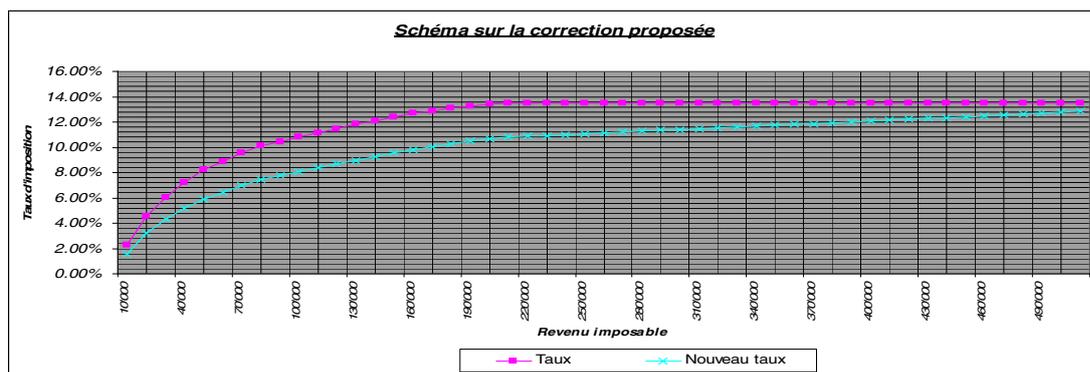
* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Un nouvel effort substantiel redynamisera l'activité économique et permettra certainement un développement important de places de travail et des habitants.

Forts de cette argumentation, au nom des trois groupes parlementaires précités, nous demandons une baisse du tarif d'imposition des personnes physiques qui irait dans le sens d'une diminution de 30 % du taux d'impôt pour les bas revenus, baisse qui serait dégressive sur le barème et qui aboutirait avec 5 % au niveau des hauts revenus. Une esquisse permet d'entrevoir la situation suivante :

Revenu imposable en Fr.	Réduction en %
10'000	30
50'000	28
100'000	25.5
210'000	20
300'000	15
400'000	10.5
500'000	5

La courbe d'imposition pourrait être modifiée ainsi :



Une telle réduction aboutirait à soulager considérablement les bas et moyens revenus, colonne vertébrale de notre société constituée de personnes qui s'engagent pour l'avenir de la société et/ou de ceux qui ont beaucoup donné durant leurs années actives.

Cette baisse doit intervenir selon l'échéancier suivant :

- deux sixièmes en 2011;
- un sixième en 2012, 2013, 2014 et 2015.

En outre, une telle baisse nous paraît tout à fait supportable par les bénéfices prévisionnels puisqu'elle représenterait, selon notre estimation, 50 millions de francs pour 2011 et 25 millions de francs supplémentaires pour les années suivantes, soit un montant de l'ordre de 150 millions de francs d'ici à 2015.

2) Baisse du taux d'impôt des personnes morales

Dans ce domaine, notre canton n'est plus du tout compétitif par rapport à certains cantons suisses qui ont réduit fortement l'impôt des personnes morales.

Par ailleurs, avec sa situation financière favorable, Fribourg doit saisir l'occasion de devenir le canton romand le plus attractif pour l'implantation des sociétés.

Malgré une baisse du taux de 13,2 % à 9,5 % en dix ans (plus de 28 %), la masse fiscale a plus que doublé en dix ans. Cela est la démonstration qu'un prélèvement raisonnable favorise la fiscalité, l'activité et l'attractivité du canton.

Pour que notre canton saisisse au bon moment l'opportunité qui s'offre à lui, nous proposons une réduction de l'impôt de 26,3 % en 2011 en passant d'un taux de 9,5 % actuellement à 7 %.

3) Baisse du taux d'imposition des prestations en capital provenant de la prévoyance

Fribourg connaît un des taux d'imposition parmi les plus lourds de Suisse dans ce domaine et n'est vraiment pas concurrentiel.

De plus en plus de retraités prélèvent leur capital de prévoyance au moment de la retraite (environ 26 % actuellement). La tendance veut que les bénéficiaires cherchent à s'installer au moment de leur retraite dans un canton présentant une ponction fiscale raisonnable.

Notre canton doit, en conséquence, tout mettre en œuvre pour maintenir les personnes bénéficiaires de ces capitaux dans le canton et éviter ainsi un exode vers des fors fiscaux plus cléments.

Par ailleurs, il doit avoir l'audace de devenir un des cantons offrant les meilleures conditions fiscales pour ce genre de contribuable, afin d'attirer sur son territoire les personnes qui recherchent le meilleur taux au moment de toucher leur fonds de pension.

Aussi, nous demandons une réduction de 50 % du taux d'imposition des capitaux de prévoyance.

Nous sommes persuadés que l'effort fiscal consenti dans ce domaine (environ 8,5 millions de francs par an) trouvera très rapidement une compensation dans l'imposition de capitaux supplémentaires.

Nous remercions le Conseil d'Etat pour l'examen de nos propositions et l'invitons à accepter notre motion.

* * *